



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage



Les langues officielles : tracer la route pour l'avenir

Cadre de responsabilisation
de la Stratégie des langues officielles
de Patrimoine canadien 2021-2026



Table des matières

Objectif	3
Contexte	3
Évaluation	3
Définitions et acronymes	4
Axes d'intervention et responsabilités	5
Pilier <i>Être un modèle</i>	5
Pilier <i>Être outillé</i>	10
Pilier <i>Être agile</i>	17



Objectif

Le Cadre de responsabilisation (Cadre) a été développé pour que chaque membre du personnel puisse voir de quelle manière il peut contribuer à la mise en œuvre des axes d'intervention énoncés dans la *Stratégie des langues officielles de Patrimoine canadien 2021-2026* (Stratégie). Il vise à responsabiliser chaque personne. Ainsi, pour chacun des axes d'intervention, des actions concrètes sont proposées, selon les différents rôles dans l'organisation, allant du sous-ministre aux membres du personnel. En repérant son rôle, il est possible de voir comment faire sa part dans l'avancement des langues officielles au sein du ministère.

Contexte

Toutes les institutions fédérales sont assujetties à la *Loi sur les langues officielles (Loi)*, dont certaines ont des rôles et des responsabilités particuliers. En matière de coordination, la Loi confie un mandat législatif au ministre du Patrimoine canadien à qui il incombe de susciter et encourager la coordination de la mise en œuvre de l'engagement de l'article 41 par les institutions fédérales. En raison de son mandat et de ses responsabilités, PCH joue un rôle unique et central au niveau des langues officielles où il doit servir de modèle au sein de l'appareil gouvernemental.

À l'échelle du ministère, PCH s'est doté d'une stratégie des langues officielles pour la période 2021 à 2026 pour que la promotion des deux langues officielles devienne une partie intégrante des pratiques institutionnelles. Puisque la mise en œuvre de la Stratégie dépend de l'engagement de l'ensemble des membres du personnel, le Cadre de responsabilisation vient préciser les responsabilités de chacun des niveaux.

La Stratégie et le Cadre ont été élaborés en conformité à la Politique sur les langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor et des directives qui en découlent.

Évaluation

Pour être en mesure d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Stratégie, des indicateurs ont été identifiés pour chacun de ses engagements principaux. Ces indicateurs serviront à l'évaluation globale qui sera conduite par les personnes-ressources en langues officielles (personne responsable des langues officielles [PRLO] et personne responsable de la coordination de l'article 41 de la *Loi* [coordonnateur 41]), mais ne pourront refléter l'atteinte des responsabilités particulières qui incombent à chacun des niveaux présentés dans le Cadre. Les différentes équipes sont encouragées à développer leurs propres indicateurs afin d'être en mesure d'évaluer leurs progrès par rapport aux engagements de la Stratégie.



Définitions et acronymes

Définition des termes

Le niveau « Membre du personnel » comprend les fonctions suivantes :

Toute fonction :

Tous les membres du personnel peu importe leur rôle. Cette catégorie inclut toutes les autres fonctions : l'analyse de politique, l'administration de programme, les services au public et les services internes, mais ne s'y limite pas.

Analyse de politique :

Membre du personnel qui fournit et analyse des informations, et prodigue des conseils sur des questions de politique et de planification.

Administration de programme :

Membre du personnel qui contribue au fonctionnement d'un programme, produit de la documentation et coordonne et diffuse de l'information à l'appui de la gestion des programmes.

Services au public :

Membre du personnel qui, dans le cadre de ses fonctions, communique avec le public et offre des services à celui-ci.

Services internes :

Membre du personnel qui, dans le cadre de ses fonctions, répond aux besoins des programmes et des autres obligations générales du ministère. Il est à noter que la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail, bien qu'elle soit un service interne, est traitée distinctement dans ce document, vu ses responsabilités particulières en matière de langues officielles. Cependant, les responsabilités qui s'appliquent à tous les services internes la concernent également.

Définition des indicateurs

L'évaluation est menée en fonction d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs dont certains sont regroupés sous les termes généraux suivants :

Communications :

Courriels, consultations, rencontres, présentations

Outils :

Outils développés, outils révisés, mécanismes, ressources

Initiatives :

Activités (y compris activités de rayonnement/foires de l'emploi), événements

Définition des acronymes

CLOSM	Communautés de langue officielle en situation minoritaire
CSMALO	Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles
Coordonnateur 41	Personne responsable de la coordination de l'article 41 de la <i>Loi</i>
DGGRHMT	Direction générale de la gestion des ressources humaines et milieu de travail
DGLO	Direction générale des langues officielles
<i>Loi</i>	<i>Loi sur les langues officielles</i>
PCH	Patrimoine canadien
PRLO	Personne responsable des langues officielles
SAFF	Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux
SM	Sous-ministre





Axes d'intervention et responsabilités

Pilier *Être un modèle*

Axes d'intervention <i>Être un modèle</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
				Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-VI I.1 Favoriser la sécurité linguistique en valorisant l'usage des deux langues officielles, en créant des opportunités de dialogue et en tirant parti des initiatives mises de l'avant à l'échelle fédérale. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questions liées aux langues officielles du SAFF • Nombre de communications • Nombre d'initiatives Fréquence de l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Créer des opportunités de dialogue au sein du ministère. Participer à des initiatives mises de l'avant à l'échelle fédérale.	Utiliser activement le français et l'anglais avec les membres de son équipe, les encourager à s'exercer à utiliser leur seconde langue officielle au travail, leur donner accès à de la formation et à des possibilités d'apprentissage de leur seconde langue officielle. Normaliser la possibilité, pour les francophones et les anglophones, de discuter entre eux dans leur première langue officielle respective (bilinguisme réceptif). Normaliser les erreurs dans le processus d'apprentissage.	Utiliser activement le français et l'anglais avec les membres de son équipe, les encourager à s'exercer à utiliser leur seconde langue officielle au travail, leur donner accès à de la formation et à des possibilités d'apprentissage de leur seconde langue officielle. Normaliser la possibilité, pour les francophones et les anglophones, de discuter entre eux dans leur première langue officielle respective (bilinguisme réceptif). Normaliser les erreurs dans le processus d'apprentissage.	Utiliser la langue officielle de son choix et saisir des occasions pour pratiquer sa seconde langue officielle. Contribuer à créer un environnement de travail où l'usage des deux langues officielles est respecté et valorisé.					Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de favoriser la sécurité linguistique.	Développer des initiatives qui favorisent la sécurité linguistique. Développer des stratégies de promotion.	Développer des initiatives qui favorisent la sécurité linguistique. Développer des stratégies de promotion.





	Axes d'intervention <i>Être un modèle</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>1.2 S'assurer que les cadres supérieurs aient des résultats de tests de langue seconde valides en tout temps.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Validité des résultats des tests de langue (rapport des résultats sur les langues officielles) Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	Appuyer les initiatives mises de l'avant afin que les cadres supérieurs maintiennent leurs compétences en langue seconde.	Maintenir ses compétences en langue seconde.								Effectuer des rappels et des suivis pour s'assurer que les cadres supérieurs aient des résultats de tests de langue seconde valides en tout temps.	
PARTIE VII	<p>1.3 Appuyer la gestion à exercer son leadership en matière de prise en compte de la partie VII particulièrement, à travers des présentations offertes à intervalles réguliers et en temps opportun.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	Veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses obligations en vertu de la partie VII.	Se tenir informé des engagements de la partie VII afin d'encourager l'identification de mesures positives.	Se tenir informé des engagements de la partie VII afin d'encourager l'identification de mesures positives. Faire appel au coordonnateur 41 pour obtenir une présentation.						Communiquer des messages à la gestion afin de faire appel à son leadership en matière de prise en compte de la partie VII.		Faire des présentations quant à la prise en compte de la partie VII.





	Axes d'intervention <i>Être un modèle</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIE VII	<p>1.4 Intégrer des mécanismes d'appui à l'intention des agents de programme de sorte que les considérations relatives aux CLOSM et aux organismes faisant la promotion des langues officielles soient prises en compte lorsque les projets sont en développement pour du financement.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis et conseils • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses obligations en vertu de la partie VII.	Assurer l'intégration des mécanismes visant à appuyer la prise en compte des CLOSM et des organismes faisant la promotion des langues officielles.	Encourager, auprès des agents de programme, l'utilisation et le développement de mécanismes visant à appuyer la prise en compte des CLOSM et des organismes faisant la promotion des langues officielles.			Utiliser les mécanismes visant à appuyer la prise en compte des CLOSM et des organismes faisant la promotion des langues officielles.			Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir la prise en compte des CLOSM et des organismes faisant la promotion des langues officielles.		Développer des mécanismes à l'intention des agents de programmes afin de favoriser la prise en compte des CLOSM et des organismes faisant la promotion des langues officielles.
TOUTES LES PARTIES	<p>1.5 Promouvoir les langues officielles de façon inclusive, notamment en complémentarité à la revalorisation des langues autochtones et à la diversité qui font la richesse du Canada.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications • Nombre d'initiatives <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	S'assurer que les priorités du ministère en matière de revalorisation des langues autochtones et de diversité et inclusion soient intégrées aux considérations en langues officielles.	Encourager les membres de son équipe à intégrer la dimension diversité et inclusion dans les considérations en langues officielles, lorsque possible.	Encourager les membres de son équipe à intégrer la dimension diversité et inclusion dans les considérations en langues officielles, lorsque possible.	Inclure la dimension diversité et inclusion aux considérations en langues officielles lorsque possible.					Encourager le ministère à intégrer la dimension diversité et inclusion dans les considérations en langues officielles, lorsque possible.	Explorer des mécanismes visant à intégrer la dimension diversité et inclusion dans les considérations en langues officielles, lorsque possible.	Explorer des mécanismes visant à intégrer la dimension diversité et inclusion dans les considérations en langues officielles, lorsque possible.





	Axes d'intervention <i>Être un modèle</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
TOUTES LES PARTIES	<p>1.6 Faire appel au leadership des gestionnaires pour favoriser un milieu de travail propice à la prise en compte et à l'utilisation des deux langues officielles.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questions liées aux langues officielles du SAFF • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	<p>Instaurer un climat propice à la prise en compte et au respect des deux langues officielles au sein du ministère.</p>	<p>Encourager les gestionnaires à aborder la question des langues officielles avec les membres de leur équipe pour favoriser un climat d'échanges et de respect mutuel.</p> <p>S'assurer que les gestionnaires aient les outils nécessaires pour favoriser la prise en compte des langues officielles.</p>	<p>Connaître et utiliser les outils existants afin de prendre en compte les langues officielles.</p> <p>Communiquer avec les membres de son équipe l'information relative aux langues officielles pour s'assurer qu'ils connaissent leurs droits et leurs obligations.</p> <p>Aborder les questions liées à la langue de travail et aux autres droits et responsabilités en matière de langues officielles avec les membres de son équipe pour créer un climat d'ouverture au dialogue et de respect mutuel.</p>						<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de favoriser un milieu de travail propice à la prise en compte et à l'utilisation des deux langues officielles.</p>	<p>Développer des outils et des initiatives afin de favoriser un milieu de travail propice à la prise en compte et à l'utilisation des deux langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Développer des outils et des initiatives afin de favoriser un milieu de travail propice à la prise en compte et à l'utilisation des deux langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>
	<p>1.7 S'assurer de la prise en compte des considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications • Nombre d'avis et conseils • Réalisations partie VII du Bilan annuel sur les langues officielles de PCH <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	<p>Veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses obligations en vertu de la <i>Loi</i>.</p>	<p>Assurer la prise en compte des considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p>	<p>Connaître, communiquer et utiliser les outils pour tenir compte des langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p>	<p>Utiliser les outils disponibles pour prendre en compte les considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles du ministère (PRLO et coordonnateur 4I) pour obtenir avis et conseils.</p> <p>Documenter les considérations et les décisions, le cas échéant.</p>	<p>Utiliser les outils disponibles pour prendre en compte les considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles du ministère (PRLO et coordonnateur 4I) pour obtenir avis et conseils.</p> <p>Documenter les considérations et les décisions, le cas échéant.</p>	<p>Utiliser les outils disponibles pour prendre en compte les considérations de langues officielles lors de la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles du ministère (PRLO et coordonnateur 4I) pour obtenir avis et conseils.</p> <p>Documenter les considérations et les décisions, le cas échéant.</p>	<p><i>Tous les services internes</i></p> <p>Utiliser les outils disponibles pour prendre en compte les considérations de langues officielles lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles du ministère (PRLO et coordonnateur 4I) pour obtenir avis et conseils.</p> <p>Documenter les considérations et les décisions, le cas échéant.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin d'encourager la prise en compte des considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p>	<p>Développer des outils favorisant la prise en compte des considérations de langues officielles lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Donner avis et conseils lors du développement de mémoires au Cabinet et de présentations au Conseil du Trésor.</p>	<p>Développer des outils favorisant la prise en compte des considérations de langues officielles et des CLOSM lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.</p> <p>Donner avis et conseils lors du développement de mémoires au Cabinet et de présentations au Conseil du Trésor.</p>	





	Axes d'intervention Être un modèle	SM	Cadre	Gestionnaire/Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
TOUTES LES PARTIES	<p>1.8 Soutenir l'engagement des membres des comités de gouvernance dans la promotion des langues officielles en les outillant et en sollicitant leur contribution.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications • Nombre d'outils <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Solliciter l'engagement et la contribution des membres des comités de gouvernance dans la promotion des langues officielles.	S'engager activement dans la promotion des langues officielles lorsqu'il est interpellé dans le cadre d'initiatives présentées aux comités de gouvernance.							Interpeller les membres des comités de gouvernance à s'engager activement dans la promotion des langues officielles en les outillant.	Développer des outils de promotion des langues officielles. Développer le matériel de présentation aux comités de gouvernance.	Développer des outils de promotion des langues officielles. Développer le matériel de présentation aux comités de gouvernance.
	<p>1.9 Mettre sur pied un réseau ministériel des langues officielles qui regroupe des représentants sectoriels pour favoriser le partage et la mise en place de bonnes pratiques.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution du réseau <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période 	Appuyer la mise sur pied d'un réseau ministériel des langues officielles qui regroupe des représentants sectoriels pour favoriser le partage et la mise en place de bonnes pratiques.	Contribuer à la mise sur pied d'un réseau ministériel des langues officielles en désignant un représentant sectoriel.							Solliciter les secteurs afin qu'ils désignent un représentant en vue de la mise en place du réseau. Promouvoir le réseau ministériel des langues officielles et les bonnes pratiques qui y sont partagées.	Élaborer des communications, un cadre de référence et des outils de gouvernance afférents.	Élaborer des communications, un cadre de référence et des outils de gouvernance afférents.
	<p>1.10 Intégrer de manière plus concrète les langues officielles dans les ententes de rendement des cadres supérieurs.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un objectif de rendement précis en langues officielles à l'intention des cadres supérieurs <p><u>Affichage sur l'intranet</u></p> <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	<p>Élaborer des objectifs de rendement précis en langues officielles à l'intention des cadres supérieurs.</p> <p>Encourager les cadres supérieurs à élaborer des objectifs de rendement précis en langues officielles pour les membres de leurs équipes.</p>	Encourager les gestionnaires à élaborer des <u>objectifs de rendement précis en langues officielles</u> pour les membres de leurs équipes.	Élaborer des <u>objectifs de rendement en langues officielles</u> pour les membres de son équipe en tenant compte des fonctions qu'ils exercent.							Communiquer les objectifs de rendement des cadres supérieurs à l'ensemble du ministère.	





Pilier Être outillé

Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
				Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI 2.1 Développer et faire connaître des outils pour favoriser le respect des obligations en matière de services au public et d'offre active. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications • Nombre de clics Fréquence de l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	S'assurer que le ministère se conforme à ses obligations en matière de services au public et d'offre active.	Connaître ses obligations en matière de services au public et d'offre active et s'y conformer. S'assurer que les membres de son équipe connaissent leurs obligations en matière de services au public et d'offre active et s'y conforment. Utiliser les outils disponibles en matière de services au public et d'offre active et encourager les membres de son équipe à faire de même.	Connaître ses obligations en matière de services au public et d'offre active et s'y conformer. S'assurer que les membres de son équipe connaissent leurs obligations en matière de services au public et d'offre active et s'y conforment. Utiliser les outils disponibles en matière de services au public et d'offre active et encourager les membres de son équipe à faire de même.	Connaître ses obligations en matière de services au public et d'offre active et s'y conformer. Utiliser les outils en matière de services au public et d'offre active.			S'assurer de faire l'offre active de services. S'assurer de communiquer dans la langue officielle de préférence des membres du public.	<i>Direction générale des communications</i> Appuyer la DGGRHMT dans le développement d'outils sur les services au public et l'offre active, ainsi que dans la promotion de ces derniers.	Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir des outils sur les services au public et l'offre active.	Développer des outils sur les services au public et l'offre active. Développer des stratégies de promotion.	





	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>2.3 Dispenser de la formation linguistique à l'interne en tenant compte des besoins des membres des groupes désignés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données du rapport de surveillance sur la formation linguistique, y compris celles relatives à l'utilisation du <i>Fonds ministériel pour la formation linguistique</i> <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fin de parcours 	Veiller à ce que le ministère puisse répondre aux besoins en formation linguistique des membres du personnel.	Veiller à ce qu'une part adéquate de son budget soit allouée à la formation linguistique et encourager les membres de son équipe à parfaire leurs compétences linguistiques.	Connaître les mécanismes formels et informels qui existent en termes de formation et de maintien des compétences linguistiques, et encourager les membres de son équipe à les utiliser, en tenant compte des besoins particuliers des membres des groupes désignés.	Inclure ses besoins en formation ou en maintien des compétences linguistiques dans son plan d'apprentissage, et déployer les efforts qu'il faut pour maintenir ses acquis.						Coordonner la livraison de formation linguistique au sein du ministère en tenant compte des besoins des membres des groupes désignés.	Développer des stratégies de promotion.
	<p>2.4 Promouvoir activement l'apprentissage des langues officielles par des outils novateurs et adaptés aux besoins des employés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications Nombre d'outils <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mi-parcours et fin de la période 	Appuyer la promotion des outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles chez les membres du personnel.	Encourager les membres de son équipe à utiliser les outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.	Veiller à ce que les membres de son équipe aient accès aux outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.	Utiliser les outils novateurs dans l'apprentissage des langues officielles.				<i>Direction générale des communications</i> Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans la promotion d'outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.	Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.	Promouvoir les outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.	Promouvoir les outils novateurs favorisant l'apprentissage des langues officielles.





	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>2.5 Promouvoir les fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour favoriser l'utilisation des langues officielles et en assurer le respect.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	<p>Veiller à ce que le ministère se conforme à ses obligations en matière de langues officielles, particulièrement dans un contexte virtuel.</p>	<p>Encourager l'utilisation des fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour assurer le respect des obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Encourager l'utilisation des fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour assurer le respect des obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Utiliser les fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour assurer le respect des obligations en matière de langues officielles.</p>					<p><i>Direction générale des communications</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT dans la promotion des fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour favoriser l'utilisation des langues officielles et en assurer le respect.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les fonctionnalités de plateformes de vidéoconférence pour favoriser l'utilisation des langues officielles et en assurer le respect.</p>	<p>Développer des outils pour favoriser l'utilisation des langues officielles sur les plateformes de vidéoconférence.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>
	<p>2.6 En tenant compte des parties IV et V de la <i>Loi</i>, mieux soutenir les gestionnaires dans l'application de l'article 91 lors des activités de dotation du personnel et d'évaluation des exigences linguistiques des postes.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision du Guide du gestionnaire • Ajout de la formation P312 au curriculum d'apprentissage des gestionnaires <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	<p>Veiller à ce que le ministère se conforme à ses obligations en vertu de l'article 91 de la <i>Loi</i> et à ce que le recours aux nominations non impératives demeure une mesure exceptionnelle.</p>	<p>Rappeler l'importance d'évaluer les exigences linguistiques des postes de manière objective et limiter le recours aux nominations non impératives.</p>	<p>Évaluer les exigences linguistiques des postes de manière objective, en utilisant les outils disponibles notamment l'outil sur l'identification linguistique des postes.</p>							<p>Développer des outils pour soutenir les gestionnaires dans l'application de l'article 91 de la <i>Loi</i>.</p> <p>Développer des stratégies de promotion</p>	





	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>2.7 Participer à l'exercice décennal de révision de l'application du <i>Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services</i> en 2023 et en promouvoir les résultats.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> État de mise en œuvre des suivis exigés par le SCR Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fin de la période 	Se tenir au fait des résultats de l'exercice et veiller à ce que le ministère se conforme à ses obligations en vertu du <i>Règlement</i> .	Veiller à ce que son équipe soit en mesure de livrer le service au public dans les deux langues officielles, conformément au <i>Règlement</i> .	Veiller à ce que son équipe soit en mesure de livrer le service au public dans les deux langues officielles, conformément au <i>Règlement</i> .						Présenter les résultats de l'exercice aux comités de gouvernance et aux joueurs concernés.	Assurer la liaison avec le SCR dans le cadre de l'exercice et mettre en place les suivis nécessaires. Préparer le matériel pour informer le ministère des résultats.	
PARTIE VII	<p>2.8 Améliorer l'analyse et la diffusion des données relatives aux langues officielles et aux CLOSM.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mi-parcours et fin de la période 	Veiller à ce que le ministère rende les données relatives aux langues officielles et aux CLOSM disponibles conformément aux objectifs du gouvernement ouvert.	Encourager les membres de son équipe à consulter les données relatives aux langues officielles et aux CLOSM au besoin.	Encourager les membres de son équipe à consulter les données relatives aux langues officielles et aux CLOSM au besoin. Faire appel au coordonnateur 41 pour lui faire part de ses besoins en matière de données relatives aux langues officielles et aux CLOSM.					<i>Groupe de recherche sur les politiques</i> Appuyer la DGLO dans le développement d'outils d'analyse de données relatives aux langues officielles et aux CLOSM, et leur diffusion.			Cibler et saisir les occasions de recueillir des données relatives aux langues officielles et aux CLOSM et les diffuser à l'ensemble du ministère selon les besoins. Développer des outils d'analyse de données relatives aux langues officielles et aux CLOSM.



	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIE VII	<p>2.9 Mieux faire connaître les réalisations des programmes relativement à la partie VII au sein du ministère, qui concernent l'épanouissement des CLOSM et la promotion des deux langues officielles dans la société canadienne.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications • Nombre d'outils <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Saisir les occasions de promouvoir les réalisations des programmes relativement à la partie VII.	Encourager les membres de son équipe à identifier les réalisations en matière de partie VII, notamment dans le cadre du bilan sur les langues officielles, et à s'inspirer des bonnes pratiques.	Encourager les membres de son équipe à identifier les réalisations en matière de partie VII, notamment dans le cadre du bilan sur les langues officielles, et à s'inspirer des bonnes pratiques.					<p><i>Direction générale des communications</i></p> <p>Rendre les outils relatifs aux réalisations du ministère en matière de partie VII accessibles sur la page intranet.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les réalisations en matière de partie VII.</p> <p>Présenter des réalisations des programmes relativement à la partie VII dans le cadre de comités de gouvernance.</p>		<p>Collecter et compiler les réalisations des programmes du ministère relativement à la partie VII.</p> <p>Développer des outils pour faciliter la communication des réalisations des programmes du ministère relativement à la partie VII.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>
	<p>2.10 Promouvoir et intégrer dans les pratiques, l'usage du guide relatif aux clauses de langues officielles dans les accords de financement.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications • Nombre de clics <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Veiller à ce que le ministère intègre des clauses en langues officielles dans les accords de financement afin de s'acquitter de son engagement à prendre des mesures positives.	S'assurer de l'intégration du <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> dans les pratiques.	Développer des procédures adaptées au programme qui intègrent l'utilisation du <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> dans les pratiques.			Utiliser le <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> .		<p><i>Centre d'expertise sur les subventions et contributions</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans la promotion du <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u>.</p>	Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin d'encourager l'utilisation du <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> .	Promouvoir le <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> .	Promouvoir le <u>Guide pour l'élaboration des clauses de langues officielles dans les accords de paiements de transfert à PCH</u> .





	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO	
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes				
TOUTES LES PARTIES	<p>2.11 Souligner les événements clés en langues officielles tout au long de l'année de façon à sensibiliser le personnel et à susciter l'engagement.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anuelle 	<p>Participer activement aux événements clés en langues officielles.</p> <p>Encourager la participation des membres du personnel aux événements clés en langues officielles.</p>	<p>Participer aux événements clés en langues officielles.</p> <p>Encourager la participation des membres de son équipe aux événements clés en langues officielles.</p>	<p>Participer aux événements clés en langues officielles.</p> <p>Encourager la participation des membres de son équipe aux événements clés en langues officielles.</p>	<p>Participer aux événements clés en langues officielles.</p>					<p><i>Direction générale des communications</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans la promotion des initiatives internes pour souligner les événements clés en langues officielles.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère pour souligner les événements clés en langues officielles.</p> <p>Participer activement aux événements clés en langues officielles</p>	<p>Organiser des initiatives internes pour souligner les événements clés en langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Organiser des initiatives internes pour souligner les événements clés en langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>
	<p>2.12 Intégrer un cours de base sur les langues officielles dans le curriculum de formation de PCH.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un cours de base en langues officielles • Intégration du cours de base en langues officielles dans le curriculum de formation de PCH <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période 	<p>Appuyer l'ajout d'un cours de base sur les langues officielles dans le curriculum de formation du ministère.</p>	<p>Suivre la formation de base en langues officielles ainsi que la formation P312 de l'École de la fonction publique du Canada.</p> <p>Encourager les gestionnaires de son équipe à suivre la formation de base sur les langues officielles ainsi que la formation P312 de l'École de la fonction publique du Canada.</p>	<p>Suivre la formation de base en langues officielles ainsi que la formation P312 de l'École de la fonction publique du Canada.</p> <p>Encourager les membres de son équipe à suivre la formation de base sur les langues officielles.</p>	<p>Suivre la formation de base sur les langues officielles.</p>					<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir la formation de base sur les langues officielles.</p>	<p>Développer une formation de base sur les langues officielles.</p> <p>Coordonner l'ajout d'un cours de base sur les langues officielles dans le curriculum de formation de PCH.</p>	<p>Développer une formation de base sur les langues officielles.</p>	





	Axes d'intervention Être outillé	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
TOUTES LES PARTIES	<p>2.13 Informer et fournir des outils au personnel pour bien comprendre les changements et les impacts sur le travail qui sont liés à la réforme des langues officielles et à une éventuelle loi modernisée et renforcée.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de parcours 	Veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses obligations en vertu de la <i>Loi</i> modernisée.	S'assurer que les membres de son équipe comprennent les changements liés à la réforme de la <i>Loi</i> et ses impacts sur le travail, le cas échéant.	S'assurer que les membres de son équipe comprennent les changements liés à la réforme de la <i>Loi</i> et ses impacts sur le travail, le cas échéant.						<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère relativement aux changements liés à la réforme de la <i>Loi</i> et ses impacts sur le travail.</p> <p>Présenter les changements qui pourraient découler de la réforme de la <i>Loi</i> aux différents comités de gouvernance.</p>	<p>Développer des outils sur les changements liés à la réforme de la <i>Loi</i> et ses impacts sur le travail.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Développer des outils sur les changements liés à la réforme de la <i>Loi</i> et ses impacts sur le travail.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>



Pilier Être agile

	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>3.1 Appuyer le personnel en matière de traduction individuelle de façon à augmenter la capacité du ministère à répondre en temps opportun à la demande croissante de traduction, de façon complémentaire au service du Bureau de la Traduction.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	<p>Veiller à augmenter la capacité du ministère à répondre en temps opportun à la demande croissante de traduction, en outillant les membres du personnel en matière de traduction individuelle, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction, tout en tenant compte des obligations relatives à la langue de travail.</p>	<p>Encourager les membres de son équipe à utiliser les outils de traduction individuelle disponibles, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction et en tenant compte du respect de la langue de travail.</p>	<p>Encourager les membres de son équipe à utiliser les outils de traduction individuelle disponibles, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction et en tenant compte du respect de la langue de travail.</p>	<p>Utiliser les outils de traduction individuelle disponibles, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction.</p>				<p><i>Bureau du dirigeant principal de l'information et Bureau du dirigeant principal des finances</i></p> <p>Appuyer l'ensemble du ministère en matière d'accès aux outils de traduction individuelle.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les outils de traduction individuelle, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction et en tenant compte du respect de la langue de travail.</p>	<p>Solliciter l'appui des partenaires concernés au ministère pour outiller les membres du personnel en matière de traduction individuelle (p. ex. licences de logiciel).</p> <p>Promouvoir les outils de traduction individuelle, et ce, de façon complémentaire au service du Bureau de la traduction et en tenant compte du respect de la langue de travail.</p>	





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>3.2 Bonifier le <i>Fonds ministériel pour la formation linguistique</i> pour répondre à des besoins émergents/ croissants et pour soutenir les besoins de formation des membres des groupes désignés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonification du <i>Fonds ministériel pour la formation linguistique</i> Révision des mécanismes d'octroi du <i>Fonds ministériel pour la formation linguistique</i> <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fin de la période 	Soutenir la bonification du Fonds ministériel pour la formation linguistique.	Valider la nécessité de recourir au Fonds ministériel pour la formation linguistique, le cas échéant.	Analyser la nécessité de recourir au Fonds ministériel pour la formation linguistique, le cas échéant.							<p>Effectuer une analyse et entreprendre les démarches pour bonifier le <i>Fonds ministériel pour la formation linguistique</i>.</p> <p>Développer des critères d'admissibilité qui tiennent compte des besoins émergents et croissants, y compris ceux des membres des groupes désignés.</p>	
	<p>3.3 Revoir nos mécanismes de suivis relatifs à la formation linguistique en vue d'une meilleure reddition de compte.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision des mécanismes <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	Veiller à ce que le ministère puisse rendre compte de la conduite des activités, des dépenses et des résultats en matière de formation linguistique.	Veiller à ce que les membres de son équipe puissent rendre compte de la conduite des activités, des dépenses et des résultats en matière de formation linguistique.	Veiller à ce que les membres de son équipe puissent rendre compte de la conduite des activités, des dépenses et des résultats en matière de formation linguistique.					<p><i>Directions de la gestion des ressources</i></p> <p>S'assurer que la cueillette d'information en matière de formation linguistique soit uniforme et documentée.</p>		Coordonner la mise en place de mécanismes permettant de faciliter la cueillette d'information en matière de formation linguistique et mener une surveillance annuelle à ce chapitre.	





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
PARTIES IV-V-VI	<p>3.4 Veiller à ce que les initiatives de promotion et de recrutement pour des opportunités d'embauche à PCH permettent de rejoindre la population canadienne tant d'expression française et d'expression anglaise, y compris les membres des CLOSM et des groupes désignés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opportunités d'embauche sur emplois.gc.ca • Nombre d'opportunités d'embauche affichées via différentes plateformes telles Facebook, LinkedIn, etc. • Nombre d'initiatives <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	Veiller à ce que les membres des deux communautés linguistiques, y compris les membres des CLOSM et des groupes désignés, aient accès aux opportunités d'embauche.	S'assurer que les membres des deux communautés linguistiques, y compris les membres des CLOSM et des groupes désignés, aient accès aux opportunités d'embauche.	S'assurer que les membres des deux communautés linguistiques, y compris les membres des CLOSM et des groupes désignés, aient accès aux opportunités d'embauche.							Promouvoir l'utilisation de plateformes et participer à des foires de l'emploi permettant de rejoindre des membres des deux communautés linguistiques, y compris les membres des CLOSM et des groupes désignés, pour promouvoir les opportunités d'embauche.	



	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO	
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes				
PARTIES IV-VI	<p>3.5 Veiller à ce que les employés d'expression française et d'expression anglaise, sans distinction d'origine ethnique ni égard à la première langue apprise, aient des chances égales d'avancement en favorisant l'accès à l'apprentissage de la seconde langue officielle et en développant une approche pour évaluer, de manière objective et globale, la désignation linguistique des postes.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Ajout de la formation P312 au curriculum d'apprentissage des gestionnaires <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	S'assurer que les membres des deux communautés linguistiques aient des chances égales d'emploi et d'avancement.	<p>Veiller à ce que l'accès à l'apprentissage de la seconde langue officielle soit équitable.</p> <p>Veiller à ce que l'évaluation des exigences linguistiques des postes soit faite de manière objective, rigoureuse et globale.</p>	<p>Mettre en place une approche équitable en matière d'accès à l'apprentissage de la seconde langue officielle.</p> <p>Évaluer les exigences linguistiques des postes de manière objective, rigoureuse et globale, en utilisant toutes les ressources disponibles.</p>					<p><i>Directions de la gestion des ressources</i></p> <p>Appuyer les gestionnaires dans les démarches administratives liées à la formation linguistique et à la désignation linguistique des postes.</p>		<p>Donner avis et conseils en matière d'apprentissage de la seconde langue officielle et de désignation linguistique des postes.</p> <p>Développer des outils pour soutenir les gestionnaires dans l'application de l'article 91 de la <i>Loi</i>.</p> <p>Développer des stratégies de promotion</p>		
PARTIE VII	<p>3.6 Développer et faire connaître des outils de sensibilisation sur les besoins actuels et émergents des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	S'assurer que le ministère tienne compte des besoins des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.	Connaître et promouvoir, au sein de son équipe, les outils de sensibilisation sur les besoins des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.	Connaître et promouvoir, au sein de son équipe, les outils de sensibilisation sur les besoins des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.		Connaître les outils de sensibilisation sur les besoins des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.	Connaître les outils de sensibilisation sur les besoins des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.			Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les outils de sensibilisation sur les besoins actuels et émergents des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles		<p>Développer des outils de sensibilisation sur les besoins actuels et émergents des CLOSM et des organismes faisant la promotion des deux langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO	
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes				
TOUTES LES PARTIES	<p>3.7 Appuyer le développement de clauses en langues officielles inclusives pour les accords de financement.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis et conseils <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	S'assurer que les priorités du ministère en matière de revalorisation des langues autochtones soient prises en compte dans le développement de clauses en langues officielles dans les accords de financement.	S'assurer que les personnes-ressources en langues officielles (PRLO et coordonnateur 4I) fassent partie du processus de consultation dans le développement de clauses en langues officielles inclusives.	S'assurer que les personnes-ressources en langues officielles (PRLO et coordonnateur 4I) fassent partie du processus de consultation dans le développement de clauses en langues officielles inclusives.			Collaborer avec les personnes-ressources en langues officielles (PRLO et coordonnateur 4I) pour développer des clauses en langues officielles inclusives.		<i>Services juridiques</i> Donner avis et conseils en matière de développement de clauses inclusives en langues officielles.		Donner avis et conseils en matière de développement de clauses inclusives en langues officielles.	Donner avis et conseils en matière de développement de clauses inclusives en langues officielles.	
	<p>3.8 Inclure une lentille langues officielles dans le plan ministériel de reprise des activités.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion d'un volet en langues officielles dans les plans d'urgences <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période 	S'assurer que les langues officielles soient respectées en situation d'urgence.	Veiller à ce que les langues officielles demeurent au cœur des considérations en situation d'urgence.	Veiller à ce que les langues officielles demeurent au cœur des considérations en situation d'urgence.					<i>Direction générale des communications</i> Appuyer la DGGRHMT dans les situations d'urgence afin que les messages soient communiqués simultanément dans les deux langues officielles et qu'ils soient de qualité égale en français et en anglais.	Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de rappeler l'importance de la prise en compte des langues officielles en situation d'urgence.	Inclure un volet en langues officielles dans les plans d'urgence du ministère, y compris le plan de reprise des activités.		
	<p>3.9 Partager sur une base régulière les constats et les pistes d'amélioration relatives aux langues officielles aux différents comités de gouvernance.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de présentations <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Rendre les langues officielles partie intégrante des sujets abordés aux comités de gouvernance. Veiller à appliquer une lentille langues officielles dans les autres sujets abordés aux comités de gouvernance, le cas échéant.	Se tenir au fait des sujets d'intérêt en langues officielles et s'engager dans les efforts d'amélioration continue en la matière.							Présenter les constats et les pistes d'amélioration relatives aux langues officielles aux comités de gouvernance.	Identifier les constats et les pistes d'amélioration relatives aux langues officielles d'intérêt pour les comités de gouvernance. Développer le matériel de présentation.	Identifier les constats et les pistes d'amélioration relatives aux langues officielles d'intérêt pour les comités de gouvernance. Développer le matériel de présentation.	





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO	
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes				
TOUTES LES PARTIES	<p>3.10 Systématiser la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet au sein du ministère.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du guide Développement d'une procédure pour formuler des avis et conseils Nombre d'avis et conseils Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fin de la période 	<p>S'assurer de la prise en compte systématique des langues officielles dans les mémoires au Cabinet au sein du ministère.</p>	<p>Promouvoir, au sein de son équipe, le Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles.</p> <p>Remplir le document qui atteste de la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet au sein du secteur.</p>	<p>Promouvoir, au sein de son équipe, le Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles.</p> <p>S'assurer que l'analyse des incidences sur les langues officielles est réalisée dans les mémoires au Cabinet.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles (PRLO et coordonnateur 41) pour obtenir avis et conseils.</p>		<p>Utiliser le Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles.</p> <p>Remplir la grille d'analyse des incidences sur les langues officielles et documenter la démarche.</p> <p>Faire appel aux personnes-ressources en langues officielles (PRLO et coordonnateur 41) pour obtenir avis et conseils.</p>				<p><i>Affaires du Cabinet</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans l'évaluation de la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère et aux comités de gouvernance afin de promouvoir l'importance d'analyser les incidences sur les langues officielles dans les mémoires au Cabinet et l'utilisation du Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles.</p> <p>Collaborer avec les Affaires du Cabinet pour que les outils en langues officielles soient systématiquement partagés.</p> <p>Collaborer avec les équipes de recherche et d'audit pour évaluer la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet.</p> <p>Donner avis et conseils sur l'analyse en langues officielles lors de la rédaction de mémoires au Cabinet.</p>	<p>Maintenir à jour le Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles et continuer d'en faire la promotion.</p> <p>Collaborer avec les Affaires du Cabinet pour que les outils en langues officielles soient systématiquement partagés.</p> <p>Collaborer avec les équipes de recherche et d'audit pour évaluer la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet.</p> <p>Donner avis et conseils sur l'analyse en langues officielles lors de la rédaction de mémoires au Cabinet.</p>	<p>Maintenir à jour le Guide pour la rédaction de mémoires au Cabinet — Analyse des incidences sur les langues officielles et continuer d'en faire la promotion.</p> <p>Collaborer avec les Affaires du Cabinet pour que les outils en langues officielles soient systématiquement partagés.</p> <p>Collaborer avec les équipes de recherche et d'audit pour évaluer la prise en compte des langues officielles dans les mémoires au Cabinet.</p> <p>Donner avis et conseils sur l'analyse en langues officielles lors de la rédaction de mémoires au Cabinet.</p>
	<p>3.11 Développer des capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mi-parcours et fin de la période 	<p>Appuyer les initiatives mises de l'avant pour promouvoir divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p>	<p>Promouvoir, au sein de son équipe, les capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p>	<p>Promouvoir, au sein de son équipe, les capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p>					<p><i>Direction générale des communications</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans la promotion des capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p>	<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Développer des capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Développer des capsules d'information portant sur divers aspects d'actualité ou émergents des langues officielles.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
TOUTES LES PARTIES	<p>3.12 Adapter nos outils et mécanismes aux nouvelles exigences découlant de la réforme des langues officielles et d'une éventuelle loi modernisée et renforcée.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période 	<p>Veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses obligations en vertu de la <i>Loi</i> modernisée.</p>	<p>S'assurer que les membres de son équipe utilisent les outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i>.</p>	<p>S'assurer que les membres de son équipe utilisent les outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i>.</p>						<p>Communiquer des messages à l'ensemble du ministère afin de promouvoir les outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i>.</p> <p>Présenter les outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i> aux comités de gouvernance.</p>	<p>Développer des outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i>.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>	<p>Développer des outils et mécanismes adaptés aux nouvelles exigences découlant de la réforme de la <i>Loi</i>.</p> <p>Développer des stratégies de promotion.</p>
	<p>3.13 Tirer parti des services de recherche de PCH et de l'équipe d'audit interne pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des sondages et des évaluations liés aux langues officielles; • mesurer les progrès en termes d'intégration des analyses de LO dans les mémoires au Cabinet; • surveiller les services au public. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la période 	<p>Appuyer les initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Participer, lorsqu'interpellé, aux initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p> <p>Encourager les membres de son équipe à participer aux initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Participer, lorsqu'interpellé, aux initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p> <p>Encourager les membres de son équipe à participer aux initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Participer, lorsqu'interpellé, aux initiatives de recherche et d'audit menées pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Documenter les mesures prises en matière de langues officielles de manière à faciliter la cueillette de données et la surveillance.</p>	<p>Documenter les mesures prises en matière de langues officielles de manière à faciliter la cueillette de données et la surveillance.</p>	<p>Documenter les mesures prises en matière de langues officielles de manière à faciliter la cueillette de données et la surveillance.</p>	<p><i>Bureau du dirigeant principal de l'audit et Groupe de recherche sur les politiques</i></p> <p>Appuyer la DGGRHMT et la DGLO dans le développement d'initiatives de recherche et d'audit pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p> <p><i>Tous les services internes</i></p> <p>Documenter les mesures prises en matière de langues officielles de manière à faciliter la cueillette de données et la surveillance.</p>	<p>Communiquer les résultats de recherche et d'audit menés pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Collaborer au développement d'initiatives de recherche et d'audit pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>	<p>Collaborer au développement d'initiatives de recherche et d'audit pour évaluer la conformité aux obligations en matière de langues officielles.</p>





	Axes d'intervention <i>Être agile</i>	SM	Cadre	Gestionnaire/ Superviseur	Membre du personnel					Cochampion en LO	DGGRHMT	DGLO
					Toute fonction	Analyse de politiques	Administration de programme	Services au public	Services internes			
TOUTES LES PARTIES	<p>3.14 Participer à l'exercice du Modèle de maturité des langues officielles du Commissariat aux langues officielles et établir des mécanismes de suivi adéquats.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de suivi • Nombre de communications <p>Fréquence de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mi-parcours et fin de la période 	Faire preuve de leadership pour soutenir le ministère dans ses efforts d'amélioration continue en matière de langues officielles.	Collaborer à l'exercice du Modèle de maturité, lorsqu'interpellé, et s'assurer que les améliorations proposées soient mises en place.	Collaborer à l'exercice du Modèle de maturité, lorsqu'interpellé, et mettre en place les améliorations proposées.	Collaborer à l'exercice du Modèle de maturité lorsqu'interpellé.					Faire des mises à jour aux comités de gouvernance sur l'exercice du Modèle de maturité et en partager les résultats et les suivis.	<p>Coordonner l'exercice du Modèle de maturité au sein de PCH.</p> <p>Assurer les suivis auprès des joueurs clés du ministère et dans le portail du Commissariat aux langues officielles.</p> <p>Développer le matériel de présentation aux comités de gouvernance.</p> <p>Élaborer un plan d'action à l'issue de l'exercice.</p>	<p>Coordonner l'exercice du Modèle de maturité au sein de PCH.</p> <p>Assurer les suivis auprès des joueurs clés du ministère et dans le portail du Commissariat aux langues officielles.</p> <p>Développer le matériel de présentation aux comités de gouvernance.</p> <p>Élaborer un plan d'action à l'issue de l'exercice.</p>

